

Rapport sur la deuxième formation en ligne traitant de la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles

Coorganisée par Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et la Coalition Mondiale pour Protéger l'Éducation contre les Attaques (GCPEA)

25 mai – 8 juin 2023

RÉSUMÉ :

Contexte de la formation :

- La deuxième formation en ligne sur la mise en œuvre de la [Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles](#), organisée sur trois sessions entre le 25 mai et le 8 juin 2023, a été coorganisée par l'Espagne et la GCPEA, coparrainée par l'Argentine, le Nigéria et la Norvège et présentée dans le cadre du Réseau de Mise en Œuvre sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles.
- [Des progrès significatifs](#) ont été réalisés pour protéger l'éducation depuis 2015, lorsque la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles a été ouverte à l'approbation. La Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles s'est avérée être un instrument efficace pour prévenir et atténuer les dommages infligés aux élèves, aux enseignants, aux établissements d'enseignement et à la communauté en général pendant un conflit armé.
- Lors de la Troisième Conférence Internationale sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles qui s'est tenue à Palma, en Espagne, en 2019, l'Espagne a annoncé son engagement à organiser des programmes de formation pour les États signataires, comme une action concrète visant à renforcer la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles.
- La première formation en ligne sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, organisée par l'Espagne et la GCPEA, a eu lieu en février et mars 2021, avec la participation de 90 représentants de 20 États signataires. À la fin de la formation, l'Espagne s'est engagée à travailler avec la GCPEA pour continuer à dispenser ces formations sur une base régulière.
- Environ 80 participants des 22 États suivants ont rejoint la deuxième formation en 2023 : Australie, Bénin, Botswana, Brésil, Colombie, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Malaisie, Malawi, Mexique, Moldavie, Mozambique, Namibie, Nigeria, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Slovénie, Somalie, Togo et Tunisie.
- Des représentants et des experts d'autres pays tels que le Niger, le Mali, le Yémen et la République Centrafricaine, ainsi que d'ONG internationales, d'universités et d'institutions internationales, ont également participé à la formation. De nombreuses personnes ont participé en tant que conférenciers, modérateurs et facilitateurs, partageant leur expertise, leurs connaissances et leurs réflexions. Elles ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif principal de la formation : trouver des solutions pratiques et tester l'application des *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation à des fins militaires pendant les conflits armés (les Lignes directrices)* dans des situations réelles.

Objectifs de la formation :

Les objectifs spécifiques de la formation en ligne étaient les suivants :

- **Améliorer** les connaissances des participants concernant la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et les *Lignes directrices* qui l'accompagnent ;
- **Soutenir** l'opérationnalisation et l'institutionnalisation des *Lignes directrices* pour renforcer la capacité du secteur de la sécurité et des acteurs étatiques concernés à protéger les établissements d'enseignement contre les attaques et l'utilisation à des fins militaires ;
- **Encourager** les participants à réfléchir à la protection de l'éducation dans leur propre contexte et à considérer les impacts spécifiques des attaques contre l'éducation sur les élèves, les enseignants et les autres membres du personnel éducatif ;
- **Stimuler** des réponses plus fortes et encourager une mise en œuvre plus approfondie et sensible au genre des engagements de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles ;
- **Partager** les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de prévention et d'atténuation de l'impact des attaques sur l'éducation et de l'utilisation des écoles à des fins militaires ; et
- **Sensibiliser** à la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à protéger l'éducation pendant les conflits, et discuter des moyens de renforcer le soutien politique et la responsabilisation en cas d'attaques contre l'éducation.

Contenu de la formation :

- Combinant présentations théoriques et exercices pratiques, la formation en ligne a été structurée autour de trois domaines thématiques :
 1. Attaques contre l'éducation et utilisation des infrastructures éducatives à des fins militaires, avec un accent particulier sur les impacts spécifiques sur les femmes et les filles ;
 2. Mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et des *Lignes directrices* ; et
 3. Renforcer le soutien politique en faveur de la protection de l'éducation en temps de conflit, ainsi que la responsabilisation en cas d'attaques contre l'éducation.
- La première partie de la formation était consacrée à la dimension mondiale et à l'impact selon le genre des attaques contre l'éducation, et au rôle du Mécanisme de suivi et de communication des Nations Unies dans la prévention des six violations graves contre les enfants dans les conflits, et des attaques contre les écoles et le personnel scolaire en particulier. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a mis en garde contre une forte augmentation du nombre d'attaques contre les écoles. Une augmentation des attaques contre l'éducation des filles a également été soulignée, notamment en Afghanistan et dans la région du bassin du lac Tchad, affectant l'accès des filles à l'éducation.
- Des études de cas ont mis en évidence la manière dont les attaques contre les établissements d'enseignement, les élèves et les enseignants limitent fréquemment l'utilisation éducative des écoles et génèrent de l'absentéisme ou de l'abandon, avec une incidence plus élevée chez les filles. Dans de nombreuses situations, les familles estiment qu'il est dangereux pour les filles, en

particulier, d'aller à l'école, en raison d'attaques ou d'occupations par des groupes armés ou des forces armées. L'importance de prendre en compte les différentes situations des filles et des femmes et les risques auxquels elles sont confrontées a été soulignée. L'impact des attaques contre l'éducation sur les élèves handicapés a également été discuté. Les élèves handicapés sont plus susceptibles de ne pas aller à l'école si leur éducation est interrompue et ils ont moins accès à l'apprentissage à distance et en ligne, car ils ont souvent besoin d'adaptations pour répondre à leurs besoins.

- Un exercice pratique sur la surveillance et la notification des attaques contre l'éducation a clairement montré qu'une collecte systématique de données est nécessaire pour mesurer l'impact ainsi que l'incidence des attaques contre l'éducation, qui peuvent être utilisées pour éclairer les stratégies de prévention et de réponse, entre autres. Les participants ont discuté de scénarios courants et ont appris à identifier différentes formes d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires. Ils ont acquis des connaissances sur les principes de base du suivi et du signalement des attaques contre l'éducation en appliquant une approche de genre, en utilisant un formulaire de suivi standard.
- L'importance d'éviter l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires a été discutée. La diffusion de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et la sensibilisation de toutes les parties au conflit aux engagements de la Déclaration et aux *Lignes directrices* ont été jugées essentielles, car souvent les forces armées et les groupes armés ne sont pas au courant des engagements et des *Lignes directrices*.
- La formation a permis de partager de nombreux exemples de mise en œuvre pratique de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, d'inspirer de nouvelles actions et de souligner l'importance d'incorporer la Déclaration et les *Lignes directrices* dans les politiques, la législation et les cadres opérationnels.
- Parmi les exemples récents de mise en œuvre mis en évidence figuraient :
 - Le Plan National de mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles , élaboré en Colombie après l'approbation de la Déclaration en novembre 2022, comprenant une cartographie des attaques contre l'éducation qui permettra une différenciation territoriale dans la stratégie de prévention et de réponse. La sensibilisation et la formation des forces de l'État feront également partie de la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles.
 - Les nombreuses mesures prises par le Nigeria, notamment l'accueil de la Quatrième Conférence Internationale sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles à Abuja en 2021, et la récente adoption du Plan National pour le Financement des Écoles Sûres. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, le Centre national de sécurité des écoles et de réponse d'urgence a été créé début 2023, et 400 agents de sécurité ont été formés à la sécurité des écoles, selon le gouvernement.
 - Le travail intersectoriel et interministériel des comités techniques qui ont été créés au Mali aux niveaux national, régional et local, y compris l'élaboration de plans d'action pour chaque comité. Le renforcement des capacités et la formation des acteurs ont conduit à un changement dans le comportement des forces de défense et de sécurité. Elles ont cessé d'occuper les écoles pour utiliser des bâtiments militaires préfabriqués.

Des accords ont été conclus avec des groupes armés non étatiques pour respecter la Déclaration et les *Lignes directrices* et pour rouvrir les écoles fermées sous certaines conditions. Un projet de loi portant protection des écoles et universités dans les conflits armés est en cours de processus législatif au Mali.

- La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a publié une directive protégeant les écoles de toute utilisation militaire dans le cadre de ses opérations, et toutes les écoles précédemment utilisées par les troupes de la MINUSCA ont été évacuées. La directive a récemment été révisée pour inclure le personnel civil et l'adoption de mesures d'atténuation pour les écoles utilisées comme bureaux de vote. En 2020, le gouvernement de la République centrafricaine a promulgué le Code de protection de l'enfance, qui criminalise les attaques contre les écoles et leur utilisation à des fins militaires.
- Un Manuel national sur la sûreté et la sécurité dans les écoles a été adopté par le ministère de l'Éducation du Yémen avec le soutien de Safer Yémen, une organisation nationale qui a facilité le dialogue et la coopération entre les différents ministères et acteurs de la protection de l'éducation au Yémen.
- Des expériences ont également été partagées sur la participation des groupes armés non étatiques (GANE) à la mise en œuvre des normes humanitaires internationales. *L'Acte d'engagement de l'Appel de Genève pour la protection des enfants contre les effets des conflits armés*, par exemple, est un instrument que les GANE peuvent signer pour s'engager à éviter d'utiliser les écoles à des fins militaires. Il a été noté que certains GANE dispensent un enseignement dans les zones qu'ils contrôlent. Les experts ont souligné l'importance d'engager un dialogue avec les GANE dans certains contextes, pour faire connaître les *Lignes directrices* et encourager le respect des normes humanitaires.
- Au niveau international, les participants ont découvert la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la première résolution spécifiquement axée sur la protection de l'éducation. Coparrainée par 99 États, la résolution témoigne d'un haut niveau de volonté politique pour sauvegarder, protéger, respecter et promouvoir le droit à l'éducation pendant les conflits armés. Elle reconnaît que les écoles constituent un environnement vital pour les enfants, en soulignant l'importance de prévenir les attaques contre l'éducation et en se concentrant sur les besoins spécifiques des filles. Le suivi et le signalement de ces attaques, la mise en place de systèmes d'alerte précoce et l'élaboration de plans d'action pour répondre aux violations contre les enfants dans les conflits sont essentiels pour garantir la mise en œuvre de la résolution sur le terrain.
- La formation s'est également concentrée sur les mesures visant à garantir que les responsables des attaques contre l'éducation soient tenus pour responsables de leurs actes. La pertinence du rôle de la Cour pénale internationale dans les enquêtes et les poursuites contre les attaques contre l'éducation avec une approche axée sur les droits de l'enfant et une perspective de genre a été soulignée, ainsi que la responsabilité des tribunaux pénaux nationaux de mettre fin à l'impunité pour les crimes de guerre. Au niveau national, peu de cas d'attaques contre

l'éducation parviennent aux systèmes judiciaires, car ils ne sont souvent pas prioritaires. Cela montre une compréhension limitée de l'impact profond de ces attaques, qui va au-delà de la destruction des infrastructures et a un impact à long terme sur le pouvoir de transformation de l'éducation. Les États devraient criminaliser ces attaques, en adaptant leur législation pour permettre des enquêtes et des poursuites efficaces au sein des cadres nationaux. Il est également essentiel de garantir une expertise et une capacité adéquates pour travailler avec les enfants victimes et témoins.

- Les participants ont eu l'occasion de discuter d'un scénario pour réfléchir à la manière dont les *Lignes directrices* pourraient être pertinentes dans des situations pratiques et comment elles pourraient guider la prise de décision et la coopération entre les différentes parties prenantes. Les discussions ont reflété les différents rôles, perspectives et considérations que divers acteurs, par exemple les civils, les militaires, les groupes armés non étatiques, la société civile et les gouvernements, pourraient avoir, ainsi que les évaluations qu'ils pourraient faire, avant d'agir dans une situation spécifique. Une étude de cas sur la responsabilité et l'obligation de rendre compte des attaques contre l'éducation a également été abordée, soulignant l'importance du suivi et du signalement pour soutenir les enquêtes et les poursuites en cas d'attaques.
- Grâce à une combinaison de présentations, de scénarios, de discussions dirigées et d'autres exercices pratiques, la formation visait à explorer la complexité de la mise en œuvre des différents engagements de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, tout en offrant également une orientation sur la manière de gérer les contraintes concurrentes et les situations particulières, afin d'optimiser la protection et de réduire les risques.

CONCLUSIONS :

Recommandations :

- La mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles doit être poursuivie à différents niveaux. En particulier, les États devraient :
 - Poursuivre le travail de plaidoyer pour garantir qu'un plus grand nombre d'États approuvent la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles ;
 - Élaborer et approuver des plans d'action nationaux basés sur les bonnes pratiques existantes et adaptés à la spécificité de chaque contexte ;
 - Reconnaître le rôle crucial des autorités et des communautés locales, sans lesquelles la mise en œuvre ne peut réussir ;
 - Participer activement au Réseau de mise en œuvre sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et partager l'expérience et les bonnes pratiques de mise en œuvre de la Déclaration avec d'autres États.
- Des approches multipartites et multidisciplinaires sont essentielles. Les États devraient :
 - Maintenir et renforcer les négociations entre les États au plus haut niveau et favoriser la coopération entre tous les acteurs, y compris la société civile ;
 - Continuer à accroître la connaissance, la diffusion et le respect de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et des *Lignes directrices* parmi tous les acteurs. Les *Lignes*

- directrices* ne sont pas juridiquement contraignantes mais elles peuvent avoir un effet positif sur le comportement des forces armées et des groupes armés non étatiques ;
- Prendre en compte la diversité des groupes armés dans différents contextes et assurer l'analyse de chaque cas en élaborant des mesures adaptées ;
 - Reconnaître que le succès de la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles dépend de tous les acteurs en contact avec l'éducation, notamment les acteurs étatiques, les groupes armés non étatiques, les chefs religieux et la société civile. La diffusion, l'information et la formation sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et les *Lignes directrices* devraient inclure tous les acteurs ;
 - Veiller à ce que tous les acteurs, y compris les groupes armés non étatiques, s'engagent à respecter les droits humains et le droit humanitaire international. Un dialogue permanent doit être maintenu avec tous les acteurs conformément aux principes de précaution, de protection, de prévention et d'atténuation ;
 - Veiller à ce que les responsables des attaques contre l'éducation soient tenus pour responsables de leurs actes, en adaptant la législation nationale pour permettre des enquêtes et des poursuites efficaces.
- Une approche multi temporelle est essentielle. Les États devraient :
 - Agir non seulement en réponse à une attaque, mais également sur les plans de sécurité scolaire à moyen et long terme, qui incluent une évaluation des risques et des mesures de prévention ;
 - Mettre en œuvre des protocoles dans toutes les écoles et veiller à ce que les autorités éducatives et la communauté scolaire en soient informées ;
 - Se réunir régulièrement pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles.

Prochaines étapes :

- L'Espagne a envoyé une évaluation à tous les participants sur les aspects centraux de la formation. Les retours généraux des participants sont très positifs. L'évaluation a été examinée et les commentaires et suggestions reçus seront pris en compte pour les futures formations sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles et les *Lignes directrices*. Il s'agit notamment d'augmenter la durée de la formation pour permettre des discussions plus approfondies, tout en gardant chacun des modules plus courts, et d'organiser des formations en présentiel.
- Compte tenu de ces recommandations, l'Espagne coorganisera, avec la Norvège et la GCPEA et dans le cadre du Réseau de mise en œuvre, un atelier en personne sur la mise en œuvre en Afrique de l'Ouest et Centrale, qui aura lieu fin 2023. L'Espagne organisera également, avec le soutien de la GCPEA, un atelier en présentiel pour la région Amérique latine et Caraïbes, destiné aux pays touchés par un conflit armé, ainsi qu'aux pays touchés par d'autres situations de violence ayant un impact sur l'éducation.
- La GCPEA est prête à soutenir les États dans leur travail essentiel visant à mettre en œuvre la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, notamment en partageant des ressources telles que le document [Impact pratique de la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles](#) et le rapport [Protecting Schools from military Use: law, policy and military doctrine](#) (en anglais seulement). De plus, le [Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation](#)

cherche à normaliser et à renforcer la collecte et l'analyse des données en vue de mieux saisir l'ampleur des attaques contre l'éducation et leur impact, afin d'éclairer les mesures de prévention, de réponse et de responsabilisation. La GCPEA se fera un plaisir de travailler avec des États ou des organisations pour analyser les données déjà existantes, ainsi que de fournir des conseils sur les outils de collecte de données et de fournir des orientations sur le Kit pratique.

- La GCPEA proposera également d'autres formes de soutien, notamment l'identification et la diffusion de bonnes pratiques, la réalisation de recherches sur l'étendue et l'impact des attaques contre l'éducation, ainsi que le renforcement des capacités et l'offre de conseils techniques.
- La GCPEA est très désireuse de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Espagne pour déployer davantage de formations, ainsi que d'ateliers en personne, adaptés à des contextes particuliers ou axés sur des engagements particuliers de la Déclaration, et en tenant compte des suggestions et des commentaires des participants. Ces activités prendront en compte les différents parcours et contextes des participants, afin d'adapter le contenu de la formation, le matériel et les études de cas pour garantir leur pertinence, ainsi qu'une participation et un partage d'expériences significatifs.
- La GCPEA est également honorée d'aider la Norvège à coordonner le Réseau de mise en œuvre sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles, et de soutenir l'échange de bonnes pratiques sous la forme de webinaires, ainsi que de dialogue bilatéral et multilatéral. Tous les États signataires sont invités à rejoindre le Réseau, à participer à ses activités et à mettre en commun leurs bonnes pratiques.
- La Cinquième Conférence Internationale sur la Déclaration sur la Sécurité dans les Écoles sera l'occasion de présenter les enseignements tirés par les États de cette formation, ainsi que les actions concrètes qu'ils ont entreprises pour sauver des vies et préserver le droit à l'éducation dans les situations de conflit armé.